



L'UNSSF a toujours travaillé dans un esprit constructif avec l'assurance maladie dans l'objectif d'améliorer la santé des femmes et l'accès aux soins.

Pour cela, l'UNSSF a signé la dernière convention qui place la sage-femme comme un acteur de 1er recours et comme première profession médicale à avoir accepté la régulation des installations pour une meilleure répartition géographique sur le territoire au regard des besoins de population.

L'UNSSF déplore le non-respect de cette convention par l'assurance maladie.

Les exemples les plus flagrants sont

- l'impossibilité pour le médecin spécialiste d'inclure nos patientes dans un parcours de soins.

- l'absence de communication auprès du public, engagement pourtant renouvelé par Mme Touraine le 4 mars 2014.

L'UNSSF demande l'ouverture rapide des maisons de naissance.

Par ailleurs, il faut supprimer les listes des prescriptions de matériel et de médicaments, obsolètes dès leur parution.

Il faut également assurer aux patientes les mêmes droits en cas d'arrêt de travail prescrit par une sage-femme ou un médecin.

Les compétences des sages-femmes ne peuvent s'exprimer dans leur totalité avec toutes ces restrictions et sont discriminantes pour les femmes que nous suivons.

L'UNSSF demande la révision rapide du zonage et de ces modes de calculs, toujours dans l'objectif de proposer une offre de soins adaptée.

Notre démographie est dynamique à l'inverse de celle des médecins généralistes et gynéco-obstétriciens.

En 2030, une sage-femme sur 3 sera libérale.

L'UNSSF rappelle le rôle incontournable de la préparation à la naissance et à la parentalité et s'interroge sur le rapport de la cour des comptes. Le service rendu efficace dépend des conditions d'exercice et de l'organisation des séances.

Une enveloppe à taux constant n'est pas envisageable avec une démographie explosant comme la nôtre et celle en chute libre des médecins ainsi que le transfert des soins vers les professionnels de ville.

L'UNSSF confirme que les sages-femmes françaises ont une formation solide, peuvent et doivent être autonomes dans leur exercice.

Elles sont une opportunité dans notre système de soins et demande de mettre en oeuvre rapidement tout ce qui permet l'amélioration des soins.